

DOUZIÈME HOMÉLIE

Nouvelles actions de grâce à Dieu à l'occasion du pardon des outrages commis envers l'empereur; considérations sur la constitution physique de l'univers; que Dieu, en créant l'homme, lui imposa une loi naturelle; du soin et de l'attention avec lesquels il faut éviter les serments.

1. Hier, je m'écriais : «Béni soit Dieu ! – Béni soit Dieu !» répéterai-je encore aujourd'hui. Quoique les périls soient passés, il ne doit pas en être ainsi du souvenir de ces mêmes périls, non pour nous en affliger, mais pour entretenir notre reconnaissance. Quand on ne perd pas le souvenir d'un malheur, on n'a pas à craindre d'en faire de nouveau l'expérience. En quoi l'expérience nous serait-elle nécessaire, dès qu'il suffit de la mémoire pour nous ramener dans la voie de la sagesse ? Dieu n'ayant pas permis que nous fussions submergés par cette dernière tourmente, ne souffrons pas que le relâchement s'empare de nous maintenant qu'elle a cessé. Alors Dieu nous a consolés dans notre désespoir : exprimons-lui en ce moment avec joie notre gratitude. Dans notre abattement, il nous a ranimés et soutenus de son inaltérable protection; n'allons pas nous trahir nous-mêmes et abuser de la prospérité présente en nous livrant à la négligence. «Souvenez-vous, est-il écrit, du temps de la famine, au jour de la satiété.» (Ec 18,25)

Si vous avez péché, et que Dieu vous pardonne votre faute, acceptez le pardon, remerciez celui qui vous l'a octroyé, mais n'oubliez pas la faute elle-même, non, certes, pour faire de ce souvenir un sujet de tourments, mais pour préserver votre âme du relâchement et l'empêcher de faire les mêmes chutes. Telle était la façon d'agir de Paul. Après avoir écrit ces paroles : «Il m'a jugé fidèle, m'ayant confié ce ministère,» il ajoute : «Et cependant j'étais autrefois un blasphémateur, un persécuteur et un ennemi outrageant.» (I Tim 1,12-13) Que la vie du serviteur, semble-t-il dire, soit exposée au grand jour, afin que la bonté du maître ressorte davantage. Bien que j'aie reçu le pardon de mes crimes, je n'en repousse pas cependant la mémoire.

Non seulement cette conduite de l'Apôtre démontrait la bonté du Seigneur, mais elle l'environnait lui-même d'un plus vif éclat. Quand vous avez appris ce qu'il était auparavant, vous l'en admirez ensuite davantage. Quand vous considérez ce qu'il a été et ce qu'il est devenu, vous concevez de lui une plus haute estime. Eussiez-vous vous-même de grandes fautes à vous reprocher, vous sentirez un changement s'opérer en votre âme, et elle s'ouvrira, devant ce spectacle, à de salutaires espérances; encore plus que les paroles, un tel exemple possède la vertu de consoler et de relever les esprits abattus.

Il n se~ de même de notre cité. En même temps que les faits récents montreront la vertu de ses habitants, qui ont réussi par leur repentir à calmer un si effrayant courroux; en même temps qu'ils proclameront la bonté de ce Dieu à qui il a suffi de ce léger changement pour éloigner l'orage prêt à éclater sur nos têtes, ils relèveront le courage des personnes livrées au désespoir, en leur apprenant par notre propre exemple que quiconque porte ses regards vers le ciel et attend de Dieu son salut, fût-il assailli de tous côtés par des vagues sans nombre, ne sera jamais la proie de l'abîme. Qui a jamais été témoin, qui a jamais oui parler de maux semblables aux nôtres ? Tous les jours nous nous attendions à ce que notre patrie fût détruite de fond en comble avec ceux qui l'habitaient, mais c'est au moment où le démon espérait voir sombrer le navire, que le Seigneur a ramené un calme parfait.

En conséquence, ne perdons jamais de vue la grandeur des périls traversés, afin de nous souvenir toujours des grands bienfaits que nous avons reçus de notre Dieu. Celui qui ne connaît pas la nature de la maladie, ne connaîtra pas davantage l'habileté du médecin. Apprenons ces choses à nos enfants; qu'elles soient transmises jusqu'à la millième génération; que tous sachent, et avec quelle ardeur le démon s'est efforcé de faire disparaître cette cité de la surface de la terre, et avec quelle puissance le Seigneur, la relevant du sol où elle était gisante, l'a préservée de tout mal, a dissipé ses craintes, et éloigné d'elle en un instant tout danger.

La semaine dernière, nous nous attendions tous à voir nos biens confisqués, des troupes marcher contre nous, et une infinité de maux semblables tomber sur nos têtes. Mais toutes ces craintes sont passées comme une nuée et une ombre rapides, et nous n'avons eu d'autre châtement que la perspective de ces malheurs, ou plutôt, loin de subir en cela un châtement, nous y avons puisé un enseignement salutaire, et nous en sommes devenus meilleurs, grâce au Seigneur qui a daigné fléchir le cœur de notre empereur. C'est pourquoi ne cessons de nous écrier chaque jour : «Béni soit Dieu !» Assistons avec plus d'empressement à

DOUZIÈME HOMÉLIE

nos saintes réunions, accourons vers cette église qui nous a entourés d'une si utile protection. Vous savez tous quel a été dès le commencement votre lieu de refuge, celui où vous êtes venus en toute hâte, et d'où est sorti votre salut. Attachons-nous donc à cette ancre sacrée; et de même qu'elle n'a pas trahi notre espérance au temps des périls, ne l'abandonnons pas de notre côté maintenant que le calme est rétabli; restons assidûment auprès d'elle; assistons journallement à nos réunions, à nos prières et aux prédications accoutumées de la parole divine; le temps et les loisirs que nous employions à nous enquérir avidement des nouvelles, à aborder les individus qui arrivaient de l'armée, uniquement préoccupés de nos malheurs du moment, consacrons-les à écouter la loi de Dieu, et rejetons toute occupation inutile et intempestive, afin de ne pas retomber de nouveau dans les embarras fâcheux d'où nous sommes sortis.

2. Pendant les trois jours qui viennent de s'écouler, une manière particulière de connaître Dieu a fixé notre attention. Nous sommes arrivés à la fin de cette question, après avoir exposé le sens de ce passage du Psalmiste : «Les cieux racontent la gloire de Dieu.» (Ps 18,2) et de ces paroles de saint Paul : «Les perfections invisibles du Seigneur sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres nous donnent de lui;» (Rom 1,20) et après avoir montré comment, depuis la création de cet univers, le ciel, la terre et la mer glorifient leur Créateur. Aujourd'hui, il nous suffira de dire quelques mots encore sur cette matière, pour examiner ensuite un autre sujet.

Le Seigneur ne s'est pas seulement proposé de donner l'existence au monde; il l'a créé principalement pour qu'il agit à son tour; il ne l'a destiné ni à une immobilité complète, ni à une continuelle mobilité. Laissant le ciel immobile, selon le mot du Prophète : «C'est lui qui a déployé les cieux comme un voile, et qui les a étendus comme un pavillon au-dessus de la terre,» (Is 40,22) il a marqué au soleil et aux autres astres la course qu'ils doivent fournir chaque jour. La terre aussi est sans mouvement, tandis que les eaux sont dans une agitation incessante, de même que les nuages elles pluies, continuelles ou successives selon la disposition du temps. Quoique les pluies soient toutes uniformes, elles produisent néanmoins des effets bien différents; celle qui tombe sur une vigne se change en vin; celle qui arrose des oliviers se change en huile : elle est assimilée, en un mot, à la nature des fruit sur lesquels elle se répand. Le sein de la terre est également uniforme, et cependant il porte des plantes de toute espèce. Les rayons du soleil ont tous la même chaleur, pourtant ils n'activent pas au même degré les fruits de la terre; ils poussent les uns lentement, les autres rapidement à leur maturité.

Comment n'être pas saisi d'admiration en présence de ces merveilles ? Et ce qu'il y a de plus surprenant, ce n'est pas que Dieu ait jeté dans l'univers une variété et une diversité si frappante, mais qu'il en ait rendu les avantages communs à tous les hommes, aux riches et aux pauvres, aux pécheurs et aux justes. Le Christ exprimait cette vérité lorsqu'il disait : «Le Seigneur ordonne au soleil de se lever sur les méchants comme sur les bons, et à la pluie de tomber sur l'injuste comme sur le juste.» (Mt 5,45)

Tout en peuplant la terre d'une foule d'animaux, et en leur donnant des mœurs en rapport avec leur constitution, il nous enjoint d'imiter les mœurs des uns et d'éviter les mœurs des autres. La fourmi, par exemple, est industrieuse, elle s'occupe sans relâche de son travail. Si vous y faites attention, vous recevrez de ce petit animal une grande leçon, et vous apprendrez à fuir à son exemple la mollesse, et à ne redouter ni la sueur, ni la fatigue. C'est pour cela que l'Écriture sainte renvoie le paresseux à la fourmi. «Va trouver la fourmi, ô paresseux, lui dit-elle; considère ses voies et imite sa sagesse.» (Pro 6,6) Vous ne voulez pas, nous dit dans ce passage l'auteur sacré, vous ne voulez pas apprendre des livres inspirés qu'il est beau de travailler, et que quiconque ne travaille pas n'a pas le droit de manger ? Vous ne voulez pas l'apprendre non plus de la bouche de vos maîtres ? Apprenez-le de l'exemple des animaux. Nous faisons de même dans nos maisons; et souvent, lorsque les plus grands d'entre nous et ceux qui semblent avoir une certaine supériorité viennent à tomber en quelque faute, nous leur proposons l'exemple d'enfants laborieux et nous leur disons : Voyez cet enfant; il est plus petit que vous, et cependant comme il est intelligent et actif.

Et vous aussi, recevez en ce moment une leçon d'activité, et admirez le Seigneur dans la création de la fourmi, comme vous l'admirez dans la création du soleil et des cieux. C'est un bien petit animal; mais il n'en fait pas moins vivement ressortir la grandeur de la sagesse divine. Considérez sa prudence, et voyez comment Dieu a pu animer un si petit corps d'une énergie si infatigable. De même que vous apprenez de la fourmi à être laborieux, apprenez de l'abeille à joindre à l'activité la pureté et la charité. Les peines et les fatigues que l'abeille supporte chaque jour lui profitent moins qu'elles ne nous profitent à nous-mêmes : en quoi

DOUZIÈME HOMÉLIE

elle rappelle au chrétien sa condition propre, qui est de chercher non ses intérêts, mais les intérêts d'autrui. De même donc que cet insecte parcourt dans son vol toutes les prairies, pour préparer à autrui un mets délicieux; de même, ô chrétien, faites-en autant de votre côté : si vous ramassez des richesses, consacrez-les à l'utilité du prochain; si vous possédez des trésors de doctrine, ne les enfouissez pas, et mettez-les à la disposition de ceux qui en sont privés; si vous jouissez de quelque autre avantage, faites-en part à ceux de vos frères qui seront heureux de bénéficier du fruit de vos fatigues. Ne comprenez-vous pas que si l'abeille l'emporte en dignité sur les autres animaux, ce n'est pas précisément parce qu'elle travaille, mais parce qu'elle ne travaille pas pour elle seule ? L'araignée aussi travaille et prend beaucoup de peine à tapisser les murs de ses toiles, surpassant en ce point la femme la plus industrieuse; cependant c'est un animal que l'on méprise, parce que son œuvre ne nous est en rien profitable. Telles sont les personnes dont les peines et les travaux n'ont d'autre but qu'elles-mêmes.

Imitez encore la simplicité de la colombe; imitez l'affection du bœuf et de l'âne pour leur maître; imitez la confiance des oiseaux; car sur bien des points les mœurs des animaux peuvent servir à réformer nos propres mœurs. Le Christ s'est servi de pareils exemples pour nous instruire. «Soyez prudents comme des serpents, disait-il à ses disciples, et simples comme des colombes.» (Mt 10,16) «Regardez les oiseaux du ciel, disait-il ailleurs; ils ne sèment ni ne moissonnent, et le Père céleste les nourrit.» (Mt 6,26) Un prophète reprochant aux Juifs leur honteuse ingratitude leur adressait ces paroles : «Le bœuf connaît celui à qui il appartient; l'âne connaît la crèche de son maître; mais pour Israël, il ne me connaît pas.» (Is 1,3) «La tourterelle, l'hirondelle et les oiseaux des champs, ajoutait un autre prophète, connaissent, ainsi que la cigogne, le temps de leurs migrations; mais mon peuple ne connaît pas les jugements de son Seigneur et de son Dieu.» (Jer 8,7)

Que ces animaux et ceux qui leur ressemblent vous enseignent à pratiquer la vertu; mais que les animaux de mœurs opposées vous enseignent à éviter le vice. Si l'abeille est bienfaisante, l'aspic est pernicieux. Prenez donc garde au mal, de crainte que vous n'éprouviez la vérité de cette parole : «Leur langue distille le venin comme celle de l'aspic.» (Ps 139,4) Le chien ne connaît pas la honte : ayez en horreur cet autre vice. Le renard est plein de ruse et de fourberie : ne cherchez pas à lui ressembler en ce point. Imitez l'abeille, qui en parcourant dans son vol les prairies, ne cueille pas tout ce qui s'offre à sa vue et se borne aux sucs dont elle a besoin. Vous aussi, en observant les mœurs des animaux, empruntez-leur ce qui paraîtra devoir vous être utile : les qualités exceptionnelles que leur a départies la nature, reproduisez-les par la force de votre volonté; car le Seigneur vous a honoré de telle sorte qu'il vous a conféré la faculté d'acquérir par le libre usage de votre volonté les prérogatives des animaux, et de mériter par là de nouvelles récompenses. Chez les animaux, les qualités remarquables ne sont le fruit ni de la raison, ni de la liberté, mais de la nature toute seule. Ainsi, par exemple, ce n'est pas le raisonnement, ce n'est pas l'intelligence qui a livré à l'abeille le secret de faire son miel; la nature seule le lui a enseigné. Si l'élaboration du miel n'était pas une chose naturelle, si elle n'était pas l'apanage de cette classe d'insectes, il faudrait absolument que cet art fût ignoré de quelques-uns d'entre eux : et pourtant depuis l'origine du monde jusqu'au temps actuel, personne n'a vu des abeilles complètement oisives et étrangères à la préparation du miel. C'est que les qualités naturelles sont communes à tous les individus de la même espèce. Il n'en est pas de même des qualités dont la volonté libre est le principe : il leur faut l'exercice pour arriver à un certain degré de perfection.

3. Enrichissez-vous donc de ce que vous trouverez de plus précieux autour de vous. Les animaux ne sont-ils pas soumis à votre empire ? Or les rois, quand leurs sujets possèdent quelque chose de remarquable, que ce soit de l'or, de l'argent, des pierreries ou de somptueux vêtements, ne tardent pas à posséder des objets semblables et d'un prix encore plus élevé. Que la créature vous porte à l'admiration du Créateur. Si quelqu'une des choses visibles dépasse votre intelligence, et si vous ne parvenez pas à la comprendre, que ce soit pour vous une nouvelle raison de glorifier l'auteur de l'univers, par cela même que la sagesse de ses œuvres excède la portée de notre esprit. Ne dites pas : Pourquoi ceci ? à quoi bon cela ? car chaque chose a son utilité, encore que nous ignorions en quoi elle consiste. Si vous étiez introduit dans le cabinet d'un médecin, vous ne manqueriez pas d'admirer les instruments de toute sorte que vous y verriez étalés, quoique vous n'en connussiez pas l'usage. De même, quand cet univers offrira à vos yeux des animaux, des plantes, des herbes, et une infinité d'autres objets dont vous ignorez l'utilité, ne laissez pas d'admirer cette prodigieuse variété, confondez-vous devant l'artiste suprême, devant ce Dieu qui n'a voulu ni vous laisser connaître toutes choses, ni vous laisser ignorer toutes choses. Il n'a pas voulu vous laisser ignorer toutes

DOUZIÈME HOMÉLIE

choses, pour ne pas vous induire à nier la vérité d'une providence : il n'a pas voulu vous laisser connaître toutes choses, afin que l'étendue de vos connaissances ne vous jetât pas dans l'orgueil.

C'est ainsi que l'esprit du mal précipita le premier homme vers sa ruine, et que par l'espérance de plus vives lumières, il le dépouilla de celles dont il était favorisé. De là cet avis du Sage : «Ne cherchez pas ce qui est au-dessus de vous, et ne scrutez pas ce qui est plus profond que vous.» (Ec 3,22) Et, en effet, l'obscurité environne la plus grande partie des œuvres divines. «Les choses qui nous sont offertes, ajoute le même écrivain, surpassent de beaucoup l'humaine sagesse.» (Ibid., 23) Ces paroles ont pour but de consoler celui qui s'attriste et s'afflige de ne pas tout connaître. Les vérités même qu'il nous a été donné de saisir, semble dire l'auteur de l'Ecclésiastique, sont bien au-dessus de votre intelligence. Vous ne les avez pas découvertes par vous-mêmes, mais c'est Dieu qui vous les a enseignées.

Soyez donc contents des trésors qui vous ont été accordés, et n'en demandez pas davantage; mais rendez grâce pour ceux que vous avez reçus : ne vous emportez pas au sujet de ceux qui vous ont été refusés; prenez plutôt occasion de ce que vous connaissez pour glorifier le Seigneur, afin que ce que vous ne connaissez pas ne soit pas pour vous une pierre de scandale. Soit que Dieu vous ait découvert certaines choses, soit qu'il vous en ait caché d'autres, Dieu n'a pas agi avec moins de sagesse, et il n'en a pas moins servi dans ces deux cas les intérêts de votre salut. Cette manière de connaître Dieu par la création, dont je vous ai entretenus, exigerait à elle seule un grand nombre de jours, pour considérer la seule constitution de l'homme avec l'attention qu'elle mérite; et je parle non de l'attention qu'il faudrait à la rigueur, mais de celle dont nous sommes capables; car à côté des faits que nous avons expliqués, il s'en présente un plus grand nombre qui sont connus de leur divin auteur, mais qui nous échappent et que nous ne connaissons pas nous-mêmes; pour considérer, dis-je, avec l'attention qu'elle mérite, la constitution entière de l'homme, pour trouver le dessein qui a présidé à la formation de chacun de ses membres, pour nous rendre compte de la division des nerfs, des veines, des artères, de leur place respective, et de la structure de toutes les autres parties, ce ne serait pas assez d'une année tout entière. C'est pourquoi nous terminerons ici cette partie de notre discours; et laissant aux esprits actifs et curieux le soin de poursuivre cette tâche, et de parcourir les autres aspects de la création, nous aborderons une autre question qui met, elle aussi, en lumière la providence du Créateur.

Quelle est cette question nouvelle ? C'est que Dieu, en formant l'homme dès le principe, lui a imposé une loi naturelle. Qu'est-ce à dire encore, une loi naturelle ? Il a imprimé la conscience au fond de nos cœurs, et il lui a confié la mission de nous faire connaître ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Ainsi, nous n'avons pas besoin d'apprendre que la concupiscence est un mal, et que la chasteté est une vertu : nous le savons dès l'origine. Et ce qui vous prouvera que nous le savons dès l'origine c'est que le législateur, promulguant plus tard cette loi, et disant : «Vous ne tuerez pas,» (Ex 20,13) n'a pas ajouté : «car le meurtre est un mal.» Il lui a suffi de ce simple mot : «Vous ne tuerez pas,» qu'il foulait, non instruire les hommes, mais leur interdire le péché. Et pourquoi, à cette défense : «Vous ne tuerez pas,» n'a-t-il pas ajouté que le meurtre est un mal ? C'est que la conscience nous l'a dit auparavant; en sorte qu'il s'adresse à des personnes instruites et fixées sur ce point. Mais quand il est question d'un commandement sur lequel la conscience est muette, il fait suivre la défense du motif sur lequel il l'appuie. Dans la loi relative au sabbat, après ces paroles : «Vous vous abstenrez de tout travail le septième jour,» il ajoute, pour expliquer la raison de ce précepte, «parce que le septième jour est celui où Dieu s'est reposé de toutes les œuvres qu'il avait entreprises,» (Ex20,10) «parce que, dit-il ailleurs, vous avez été esclave sur la terre d'Egypte», (Dt 24,18) Comprenez-vous maintenant pourquoi cette explication de la loi du sabbat, tandis que la loi contre l'homicide n'en contient aucune ? La loi du sabbat ne reposait pas sur des vérités primordiales et proclamées par la conscience : c'était une loi particulière et temporelle; aussi, plus tard, a-t-elle été abrogée. Mais les commandements suivants : «Vous ne commettrez ni meurtre, ni vol, ni fornication,» (Ex 20,13-15) reposent sur des principes nécessaires et indispensables à la direction de la vie, et voilà pourquoi le Seigneur ne les fait suivre d'aucun motif, d'aucune explication, et se contente d'une simple défense.

4. Je ne me bornerai pas à cette considération, et j'essaierai de vous montrer par une raison d'un autre genre comment l'homme n'avait besoin que de la voix de la nature pour la connaissance de la vertu. Adam commet sa première faute : à peine l'a-t-il commise, qu'il court se cacher. Mais s'il n'avait pas eu conscience du mal commis, pourquoi se serait-il caché ? Il n'y avait alors ni écritures, ni loi, ni Moïse. Comment a-t-il connu son péché ? à quelle fin se dérober aux regards ? Il ne se borne pas encore à se cacher; mais lorsqu'on

DOUZIÈME HOMÉLIE

l'accuse, il s'efforce de rejeter l'accusation sur un autre, en disant : «La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a offert de ce fruit, et j'en ai mangé» (Gen 3,12) A son tour, celle-ci rejette la faute sur autrui, c'est-à-dire, sur le serpent.

Remarquez ici la sagesse de notre Dieu. A ces paroles d'Adam : «J'ai entendu votre voix, et j'ai été saisi de frayeur, parce que j'étais nu, et je me suis caché,» (Gen 3,10), il n'oppose pas immédiatement ce qui s'est passé, et il ne répond pas : «Pourquoi avez-vous mangé du fruit de cet arbre ?» – «Qui vous a donc appris, lui dit-il, que vous étiez nu, sinon parce que vous avez mangé du fruit de l'arbre duquel je vous avais défendu de manger ?» (Gen 3,11) Il évite ainsi à la fois et de garder le silence, et de blâmer ouvertement le prévaricateur. Il ne garde pas le silence, afin de lui fournir l'occasion d'avouer sa faute : il ne le blâme pas ouvertement, afin de lui laisser quelque chose à faire et de ne pas le priver du pardon que l'aveu de nos fautes nous obtient. Voilà pourquoi il n'énonce pas clairement la véritable origine de cette connaissance : il lui parle sous forme d'interrogation, et lui prépare en cela le moyen d'en venir à une explication sincère.

Vous pourrez faire la même observation à propos de l'histoire de Caïn et d'Abel. Souvenons-nous, en premier lieu, qu'ils offraient au Seigneur les prémices des fruits de leurs travaux; car nous voulons nous servir de l'exemple de la vertu, aussi bien que de l'exemple du mal, pour montrer la connaissance naturelle que possède l'homme de l'une et de l'autre. De même que l'histoire d'Adam prouve que l'homme voit un mal dans le péché, celle d'Abel nous prouve également que l'homme voit un bien dans la vertu. Ce n'est pas l'enseignement d'un maître ni la connaissance de la loi relative aux prémices, mais la voix de la nature et de la conscience qui le détermine à offrir ce genre de sacrifices.

Si je ne descends pas aux temps de la loi, si je m'arrête à l'histoire des premiers hommes, alors qu'il n'y avait ni Ecriture, ni loi, ni prophètes, ni juges, alors qu'Adam se trouvait seul avec ses enfants, c'est afin de vous faire voir que la connaissance de ce qui est bien et de ce qui ne l'est pas a été gravée au plus profond de votre âme. De qui Abel aurait-il appris autrement la vertu du sacrifice, et combien il est beau d'adorer le Seigneur et de lui rendre grâces en toutes choses ? – Que voulez-vous dire, nous objectera-t-on ? Est-ce que Caïn n'offrit pas aussi des sacrifices ? – Il en offrit, il est vrai; mais non de la même manière, et c'est ici qu'apparaît l'autorité révélatrice de la conscience. Jaloux des faveurs que Dieu accordait à son frère, Caïn songe à le tuer, et dissimule son perfide dessein. «Sortons d'ici, et allons dans la campagne,» lui dit-il. (Gen 4,8) Dans ce langage, autre est le ton qu'il affecte, autre la pensée qui l'inspire : le ton qu'il affecte est celui d'une amitié simulée; la pensée qui l'inspire est la résolution d'immoler son frère. Et s'il n'eût reconnu la malice d'une semblable résolution, est-ce qu'il l'eût cachée avec autant de soin ? Le fratricide commis, Dieu interroge Caïn en ces termes : «Où est ton frère Abel ?» – «Je l'ignore, répondit Caïn. Serais-je par hasard le gardien de mon frère ?» (Gen 4,9) Pourquoi nier ainsi son crime ? N'est-ce pas évidemment parce qu'il se condamnait lui-même de la manière la plus formelle ? Son père s'était caché; Caïn nie; et, après une nouvelle interrogation, il s'écrie : «Ma faute est trop grande pour être jamais pardonnée.» (Ibid., 13)

Mais c'est là un ordre d'idées que le Grec ne saurait comprendre. Adressons-nous maintenant à lui; et la marche que nous avons suivie au sujet de la création, à propos de laquelle nous le combattions non seulement par l'Ecriture, mais surtout par le raisonnement, suivons-la encore au sujet de la conscience. C'est du reste l'arme que Paul employait contre ces mêmes gentils dans une controverse semblable.

Quelles sont les assertions de nos adversaires ? – Il n'y a point, disent-ils, dans notre conscience de loi qui lui dicte ses enseignements; et Dieu n'a rien gravé de ce genre dans notre nature. – Alors, qu'ils nous expliquent l'origine des lois que leurs propres législateurs ont établies sur le mariage, sur les meurtres, sur les contrats, sur les dépôts, sur les injustices envers le prochain et sur une infinité d'autres sujets ? Peut-être que les législateurs d'aujourd'hui ont appris ces choses de la bouche de leurs devanciers; que leurs devanciers les ont apprises des législateurs qui les avaient précédés. et ceux-ci, à leur tour, d'autres législateurs appartenant à la génération précédente. Mais enfin, ceux qui ont, les premiers, porté ces lois, où avaient-ils puisé leurs lumières ? N'est-il pas évident que c'est dans leur propre conscience ? On ne saurait prétendre qu'ils ont été les compagnons de Moïse, les disciples des prophètes, puisqu'ils appartiennent à la gentilité. C'est donc manifestement, grâce à la loi que le Seigneur a imprimée au cœur de l'homme, à l'instant même de sa création, qu'ils ont établi les lois particulières, qu'ils ont découvert les arts et tout ce qui s'y rapporte; car c'est grâce à la nature, qui en a découvert à l'homme les voies, que les arts ont

DOUZIÈME HOMÉLIE

pris naissance. Telle est encore l'origine des tribunaux et des peines qu'ils infligent, comme l'indique saint Paul.

Prévoyant que plusieurs, parmi les gentils, ne manqueraient pas de s'opposer à sa doctrine et de dire : Comment Dieu jugera-t-il les hommes antérieurs à Moïse ? Puisqu'il ne leur a pas donné de législateur, puisqu'il ne leur a pas dicté de loi, puisqu'il ne leur a envoyé ni apôtre, ni évangéliste, quel compte en exigera-t-il ? Dans cette prévision, dis-je, Paul leur montre que ces hommes avaient une loi naturelle, et qu'ils n'ignoraient pas les devoirs à observer. Ecoutez ses paroles : «Lorsque les gentils, qui n'ont point de loi, font naturellement les choses imposées par la loi, ils sont à eux-mêmes leur propre loi, et ils font voir que les prescriptions de la loi sont écrites dans leur cœur.» Comment y seraient-elles écrites sans caractère ? «C'est que leur conscience respective fait entendre son témoignage, c'est que leurs propres pensées les accuseront ou les défendront tour à tour, le jour où Dieu jugera par Jésus Christ les actions secrètes des hommes, selon l'évangile que j'annonce.» (Rom 2,14-16) Tous ceux qui ont péché sans la loi, disait-il plus haut, périront sans la loi, et tous ceux qui ont péché dans la loi périront par la loi.» (Ibid., 12) Que signifient ces mots, périront sans la loi ? Qu'ils auront, non la loi, mais leurs pensées et leur conscience pour accusatrices. Si la pensée n'était pas pour eux une loi véritable, leurs fautes ne devraient pas les condamner à périr : comment les y condamneraient-elles, puisqu'ils n'auraient violé aucune loi ? En employant ces expressions, *sans loi*, l'Apôtre ne prétend pas que les hommes antérieurs à Moïse fussent dépourvus de toute loi, mais que, n'ayant pas de loi écrite, ils n'avaient d'autre loi que celle de la nature. Et en effet, il venait de dire un peu auparavant : «Gloire, honneur, paix à tout homme qui fait le bien, au Juif d'abord, puis au gentil.» (Ibid., 10)

5. Ces passages de saint Paul concernent les temps reculés qui précèdent la venue du Christ. Le gentil dont il parle n'est pas le gentil idolâtre; c'est le gentil, adorateur d'un Dieu unique; c'est le gentil, affranchi du joug des observances judaïques, de la loi du sabbat, de la circoncision et des purifications diverses, mais plein de sagesse et de religion dans sa conduite. C'est encore à propos de cette même question que l'Apôtre avait écrit ces mots : «Colère et indignation, tribulation et angoisse sur l'âme de tout homme qui fait le mal, du Juif d'abord, puis du gentil.» (Rom 2,9) Or le gentil ici indiqué est toujours le gentil affranchi des observances judaïques. Comment, si aucune loi ne lui a été imposée, s'il n'a eu aucun rapport avec les Juifs, la colère et l'indignation, la tribulation et l'angoisse s'appesantiront-elles sur ce gentil qui fait le mal ? Parce qu'il avait au dedans de lui la conscience pour le reprendre, l'éclairer et l'instruire en toutes choses. D'où cela résulte-t-il ? Des châtiments que les gentils eux-mêmes infligeaient aux criminels, des lois qu'ils ont établies, des tribunaux qu'ils ont constitués,

L'Apôtre mettait ce point en lumière quand il écrivait à propos des gentils plongés dans le vice : «Comme ils connaissent la justice de Dieu, ils comprennent que les personnes coupables de telles fautes méritent la mort, et non seulement celles qui les commettent, mais encore celles qui les approuvent.» (Rom 1,32) D'où auraient-ils appris, me demanderez-vous, que la volonté de Dieu est de punir de mort les hommes qui vivent dans l'infamie ? d'où l'ont-ils appris ? par la même voie qui leur a appris à juger les crimes d'autrui. Si vous n'estimez pas le meurtre un mal, vous ne devrez pas, lorsqu'il s'agira de décider du sort d'un homicide, invoquer par votre suffrage son châtiment. Si vous n'estimez pas l'adultère un mal, lorsqu'un adultère se présentera, vous devrez le délivrer de toute peine. Si, au contraire, vous décrétez des lois contre les excès d'autrui, si vous en définissez les châtiments, si vous les appliquez avec rigueur, comment cherchiez-vous à légitimer vos propres fautes, sous prétexte que vous ignorez ce que vous avez à faire ? Vous êtes tombé dans l'adultère, cet homme et vous. De quel droit le puniriez-vous, et jugeriez-vous votre propre conduite excusable ? Vous ignoriez la malice de l'adultère ? Alors ne punissez pas votre semblable. Si vous le punissez, tout en vous arrogeant à vous-même le privilège d'éviter tout châtiment, comment justifier aux yeux de la raison cette inégalité de rétribution quand il s'agit des mêmes crimes ? Aussi saint Paul, apostrophant le gentil, s'écriât-il :

«Croyez-vous bien, ô homme, qui condamnez telles ou telles fautes de vos semblables et qui les commettez vous-même, que vous vous déroberiez au jugement de Dieu ?» (Rom 2,3) Non, cela n'est pas possible. La même sentence que vous avez portée contre votre frère, Dieu s'en servira pour vous juger vous-même; car ce n'est pas vous qui seriez juste, tandis que Dieu serait injuste. Si donc vous n'êtes pas indifférent à l'injustice dont votre frère est victime, comment le Seigneur y serait-il indifférent ? Si vous réprimez les fautes d'autrui, pourquoi Dieu ne réprimerait-il pas les vôtres ? Que s'il ne vous châtie pas soudain, n'allez pas vous bercer d'une sécurité illusoire; n'en craignez que davantage. C'est Paul lui-même qui vous en

DOUZIÈME HOMÉLIE

avertit en ces termes : «Mépriseriez-vous donc les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité ? Ignoreriez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence ?» (Rom 2,4) Savez-vous pourquoi Dieu vous supporte, nous dit ici l'apôtre ? Ce n'est pas pour que vous deveniez plus méchant, mais pour que vous fassiez pénitence. Si vous vous obstinez, si vous persistez dans votre impénitence, la longanimité du Seigneur deviendra pour vous le motif d'une plus terrible vengeance. Saint Paul le proclame d'ailleurs ouvertement comme il suit : «Par votre dureté, par votre cœur impénitent, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.» (Rom 2,5-6)

Puisque le Seigneur doit rendre à chacun selon ses œuvres; puisqu'il nous a donné, d'abord la loi naturelle, plus tard la loi écrite, afin de châtier le vice et de couronner la vertu, réglons notre conduite avec le plus grand soin, ne perdant jamais de vue le redoutable tribunal devant lequel il nous faudra comparaître, et sachant fort bien que nous n'avons à espérer aucune indulgence, si malgré les enseignements de la loi écrite et de la loi naturelle, malgré les exhortations qu'on ne cesse de nous adresser, nous en venions à négliger notre salut.

6. Je vous entretiendrai encore une fois des serments, quoique j'en sois tout confus. Ce n'est pas qu'il me soit personnellement pénible de vous réitérer et le jour et la nuit les mêmes avis. Mais je crains, en revenant si souvent sur le même sujet, de faire ressortir la culpabilité de votre négligence, par la nécessité même où je suis de vous rappeler sans cesse à l'accomplissement d'une tâche si facile. Non seulement j'en suis confus, mais j'en suis pénétré de crainte pour vous. La proclamation assidue de la même vérité est utile et salutaire à ceux qui la mettent en pratique; elle devient funeste et dangereuse pour ceux qui l'écoutent avec indifférence. Plus souvent nous aurons entendu la divine parole, plus redoutable sera le châtiment que nous nous attirerons, si nous n'en suivons pas les enseignements. Aussi le Seigneur reprochait-il cette conduite aux Juifs, en ces termes : «Je vous ai envoyé mes prophètes ...Je me suis levé dès l'aurore, et je les ai envoyés, et vous ne m'avez pas écouté.» (Jer 29,19)

Pour nous, malgré la vive sollicitude avec laquelle nous nous acquittons de notre ministère, nous craignons qu'au jour terrible du jugement, cette exhortation et ces conseils ne soient donnés contre vous. Lorsqu'il s'agit d'une réforme aisée à accomplir, et que l'on ne manque pas de nous la rappeler sans relâche, quelle excuse alléguerions-nous ? quelle raison pourra nous soustraire au châtiment ? Dites-moi, en effet, quand il vous arrive de prêter de l'argent, n'avez-vous pas soin de saisir toutes les occasions de rappeler sa dette à votre débiteur ? Faites-en de même à l'avenir; et que chacun de vous regarde son prochain comme son débiteur, c'est-à-dire, comme lui étant redevable de l'accomplissement de ce précepte : quand il le rencontrera sur ses pas, qu'il lui remette en mémoire cette obligation; d'autant plus que nous ne jouirions pas d'une véritable sécurité si nous ne prenions aucun soin de nos frères. C'est pour cela que je ne cesse de vous répéter les mêmes choses, de peur d'entendre un jour ce reproche frapper mes oreilles : «Serviteur méchant et paresseux, il te fallait confier mon argent aux changeurs.» (Mt 25,26) Voilà que je vous l'ai confié, non pas une fois, mais deux fois, mais à plusieurs reprises; à vous maintenant d'en rendre l'intérêt. Or l'intérêt dû en retour des avis que vous avez reçus, vous le paierez par vos actions; car ce que vous avez à rendre est tout à fait en votre pouvoir.

Ne recevez donc pas ce dépôt avec indifférence; conservez-le avec soin, afin de le rendre, au jour de la justice, considérablement accru par votre activité. Si vous ne cherchiez pas à engager vos frères dans la même voie de salut, vous entendriez le langage qu'entendit le serviteur qui avait enfoui son talent. (Mt 25,21) Au lieu de ce langage, puissiez-vous entendre celui que le Christ tint envers le serviteur qui avait retiré de son talent intérêt et profit : «Courage, serviteur bon et fidèle, lui dit-il; parce que tu as été fidèle en de petites choses, je t'établirai sur de plus grandes.» (Mt 25,21)

Telles sont les paroles que nous entendrons, si nous reproduisons le zèle de ce serviteur; et nous reproduisons ce zèle, si nous suivons les conseils qui nous sont donnés. Lorsque vous êtes encore échauffés par ce qui a frappé vos oreilles, exhortez-vous au sortir d'ici les uns les autres; et de même que vous saluez, en vous retirant, les personnes en la compagnie desquelles vous étiez, ne rentrez dans votre maison qu'en vous avertissant réciproquement et qu'après avoir dit à votre prochain : Prenez garde; souvenez-vous d'observer ce commandement; et nous en viendrons complètement à bout. Si, après avoir été congédiés par vos amis avec une semblable recommandation, votre épouse vous rappelle la même vérité dès que vous serez rentrés chez vous; si nos exhortations vous contiennent quand vous êtes seuls, nous ne tarderons pas à nous débarrasser de cette funeste habitude.

DOUZIÈME HOMÉLIE

Vous êtes surpris, je le sais, de l'importance que j'attache à ce précepte; faites ce qui vous est ordonné, et je vous en exposerai le motif. En ce moment-ci, je me bornerai à vous dire que ce précepte est une loi divine, et qu'il est très imprudent de la violer. Dès que vous le mettrez à exécution, je vous exposerai une autre raison de ma conduite non moins plausible que celle-ci, et qui vous prouvera que je n'ai pas tort d'insister sur cette question. Nous n'avons plus maintenant qu'à clore ce discours par la prière. Ecrivons-nous donc tous d'une seule voix : Ô Dieu qui voulez, non la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, faites, nous vous en supplions, qu'après avoir accompli fidèlement ce commandement ainsi que tous les autres, nous nous présentions pleins de confiance devant le tribunal de votre Christ, et que nous régnions pour vous glorifier; car la gloire vous appartient de même qu'à votre Fils unique et au saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles ! Amen.